



Cellule Infrastructures
Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa
(KIN-ELEND)

AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATIONS D'INTERETS
(SERVICE DE CONSULTANTS - FIRMES)

Recrutement d'un consultant (firme) chargé des prestations de contrôle et surveillance des travaux de construction du centre de formation professionnelle de l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) à Maluku.

N° AVIS : 029/MITP/CI/KINELEND/2022
Référence dans PPM : ZR-CI-220007-CS-QCBS
Référence de l'accord de financement : Don n° D7940-ZR et Prêt n° 6858-ZR
N° d'Identification du Projet : P171141
Secteur : Développement urbain

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié à partir du 03 novembre 2021, sur les sites web de la Banque Mondiale, de UNDB, de l'ARMP, de Media Congo et de la Cellule Infrastructures ainsi que le journal Le Potentiel.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour la préparation et la mise en œuvre du Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (projet KIN ELEND), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du contrat de services d'un consultant (firme) chargé des prestations de contrôle et surveillance des travaux de construction du centre de formation professionnelle de l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) à Maluku.

D'une manière générale, la mission du Consultant est d'assurer le contrôle et surveillance des travaux tels que définis dans le cahier des charges et spécifications techniques y afférents et conformément aux clauses contractuelles.

Le Consultant réalisera sa mission conformément aux normes des missions d'ingénieur-conseil et au respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui seront données par le Client concernant le programme des travaux, les délais, l'ordre d'urgence des travaux et les modalités d'exécution. L'attention du Consultant est attirée sur le fait qu'une partie des travaux sera réalisée par l'approche de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). Le Consultant devra donc réserver un traitement spécifique à cette nature des travaux. Le contenu de ce traitement spécifique sera défini lors de la formation sur les THIMO qui sera animée au profit des Bureaux de contrôle et surveillance par le BIT pour le compte de la Cellule Infrastructures.

La mission du Consultant se déroulera en quatorze mois et demi (14,5), sur une période de vingt-six (26) mois.

Les termes de référence complets sont disponibles sur le site de la Cellule Infrastructures www.celluleinfra.org sous l'onglet « Appel d'Offres ».

La Cellule Infrastructures, Agence d'exécution du Projet, invite les firmes de consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être un bureau d'études spécialisé dans les travaux d'infrastructures, ayant une existence légale d'au moins dix (10) ans, assortis de documents de base légale et réglementaire y afférente ;

- Disposer de capacités professionnelles et de l'expérience avérée dans le domaine de contrôle et de surveillance des travaux d'infrastructures en général, et en particulier des travaux de construction des bâtiments.

Le Consultant devra présenter une déclaration de bonne foi prouvant qu'il a une telle expérience, en citant les missions déjà réalisées (intitulé de la mission, pays, dates, administration responsable, source de financement ou bailleurs de fonds, montant du marché, consistance des travaux concernés par la mission, etc) ;

- Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années : (i) au moins deux (2) missions de contrôle et surveillance des travaux de construction d'un complexe comprenant plusieurs bâtiments publics d'au moins R+1, et (ii) au moins une (1) mission de contrôle et surveillance des travaux de construction des bâtiments à structure métallique R+1 de ± 1000 m².

La Cellule Infrastructures se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations fournies par les candidats.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement par la Banque Mondiale de novembre 2020 (Règlement de passation des marchés) relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêt sont applicables.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires du groupement sont conjointement et solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'il est sélectionné.

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode fondée sur « la Qualité et le Coût » (QCBS) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés susmentionné.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, chaque jour ouvrable de 09 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt écrites en langue française, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en physique par courrier accompagnées de la version électronique en format Word ou Pdf copiable sur une clé USB ou par courrier électronique en format Pdf copiable à l'adresse mail recrutement.cf@celluleinfra.org, au plus tard le **21 novembre 2022 à 14 h 00 locales (TU+1)** et porter clairement la mention :

AMI n°029/MITP/CI/KIN-ELEND/2022 - « Recrutement d'un consultant (firme) charge des prestations de contrôle et surveillance des travaux de construction du centre de formation professionnelle de l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) à Maluku ».

Cellule Infrastructures
70 A, avenue Roi Baudouin
Commune de la Gombe - Kinshasa.
Tél. : + 243 (0) 970 140 323
E-mail : recrutement.cf@celluleinfra.org

03 NOV 2022
Théophile NTELA LUNGUMBA
Coordonnateur
Ministère des Infrastructures
et Travaux Publics
Cellule
Infrastructures

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
CELLULE INFRASTRUCTURES
PROJET DE DEVELOPPEMENT MULTISECTORIEL ET DE RESILIENCE
URBAINE DE LA VILLE DE KINSHASA
« KIN- ELENDA »

TERMES DE REFERENCE POUR
LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DES
PRESTATIONS DE CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE
L'INSTITUT NATIONAL DE PREPARATION PROFESSIONNELLE (INPP)
À MALUKU.

Novembre 2022

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	3
1.1	Contexte général du projet	3
1.2	Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du projet KIN ELENDA	3
1.3	Les intervenants au marché	5
2	DESCRIPTION DES TRAVAUX A CONTROLER.....	5
3	MANDAT DU CONSULTANT	5
4	ETENDUE DES SERVICES, TACHES (COMPOSANTES) ET LIVRABLES	6
4.1	Organisation de la mission et contenu des prestations du Consultant	6
4.2	Avant le démarrage des travaux.....	6
4.3	Pendant les travaux.....	8
4.4	Après l'exécution des travaux.....	10
5	DUREE DE LA MISSION	12
6	PROFIL DU CONSULTANT ET DE SES EXPERTS.....	12
6.1	Profil du Consultant (firme).....	12
6.2	Moyens en personnel	13
7	MOYENS LOGISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DE LA MISSION DE CONTROLE	15
7.1	Véhicules.....	15
7.2	Bureaux	15
7.3	Bureautique	15
7.4	Matériel de topographique.....	16
7.5	Laboratoire géotechnique.....	16
7.6	Logement	16
8	OBLIGATIONS DES INTERVENANTS.....	16
8.1	Obligations du Client	16
8.2	Obligations du Consultant	16
9	SUIVI ET EVALUATION	17
9.1	Définition d'indicateurs.....	17
9.2	Exigences particulières.....	17

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale, pour préparer et réaliser le Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (projet KIN ELENDA).

L'objectif de développement du projet KIN ELENDA est d'améliorer la capacité institutionnelle en gestion urbaine et l'accès aux infrastructures et services, et aux opportunités socio-économiques à Kinshasa.

Le projet KIN ELENDA est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Le projet KIN ELENDA vise à enclencher une transformation progressive du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones situées de part et d'autre de la rivière N'djili.

Les investissements du projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial essentiellement.

Le projet s'articule autour de 4 composantes et sous composantes ci-après :

1. Infrastructures et services résilients

- 1.1. Services de base à l'échelle de la ville
 - 1.1.a. Approvisionnement résilient en eau
 - 1.1.b. Assainissement
 - 1.1.c. Gestion des déchets solides
 - 1.1.d. Résilience des infrastructures et des services énergétiques
- 1.2. Amélioration des quartiers
 - 1.2.a. Mobilité et routes urbaines
 - 1.2.b. Infrastructures d'atténuation des risques d'inondations et de lutte contre l'érosion
 - 1.2.c. Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité

2. Communautés inclusives et résilientes

- 2.1. Inclusion socio-économique
 - 2.1.a. Entretien des infrastructures et inclusion sociale
 - 2.1.b. Développement des compétences
 - 2.1.c. Prévention de la violence
- 2.2. Aménagement urbain et gestion du foncier
- 2.3. Gouvernance locale

3. Gestion du projet

4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle

1.2 Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du projet KIN ELENDA

i) Agences d'exécution du projet

Les agences d'exécution et les agences techniques chargées de la mise en œuvre des différentes activités du projet sont reprises ci-dessous :

- La Cellule Infrastructures chargée de la coordination du projet et de la mise en œuvre des activités du volet 1.1.d « gestion des déchets solides », de la sous-composante 1.2 « amélioration des quartiers » et de la composante 2 ainsi que l'intégration des thématiques transversales dans l'ensemble des sous-composantes ;
- La Cellule d'exécution des projets Eau de la REGIDESO, « CEP-O/REGIDESO » en sigle, pour les volets 1.1.a « Approvisionnement résilient de l'Eau » et 1.1.b. « Assainissement » de la sous-composante 1.1. « Services de bases à l'échelle de la ville ».
- L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des ressources hydrauliques et de l'Electricité « UCM » en sigle, responsable de la mise en œuvre des activités du volet 1.1.d. « Résilience des infrastructures et des services énergétiques » de la sous-composante 1.1. « Services de bases à l'échelle de la ville » ;
- L'Institut National de Préparation Professionnelle « INPP » en sigle, porteur, au plan technique du volet 2.1.b. « Développement des compétences » et participent à la mise en œuvre du volet 2.1.a « Inclusion sociale ».
- La Cellule de Développement Urbain de Kinshasa « CDUK » en sigle, la CDUK coordonnera, au plan technique, les activités et les investissements en rapport avec la composante 2 « Des communautés inclusives et résilientes » au profit de plusieurs entités spécialisées de l'administration de la VK. Elle sera également associée à la mise en œuvre par la CI, CEP-O et UCM des activités de la composante 1.

ii) Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les populations habitant les quartiers situés dans les bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili, dans les communes de Lemba, Matete, Nd'jili et Kisenso;
- Les administrations des communes de Lemba, Matete, N'djili et Kisenso;
- L'Administration de la ville province de Kinshasa ;
- La population de Kinshasa en général de façon indirecte.
- Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :
- Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- Le Ministère des finances ;
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère de l'Environnement et Développement durable ;
- Le Ministère national des Affaires Foncières ;
- Le gouvernement provincial de Kinshasa ;
- Les entités territoriales décentralisées (communes, quartiers) ;
- La REGIDESO et la SNEL ;
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, foyers de promotion sociales) ;

- Les Etablissements universitaires (Université de Kinshasa, ISAU).

Dans le cadre du volet « 2.1.b. Développement des compétences », il est prévu la construction du Centre de Formation Professionnelle de l'INPP à Maluku dans la Ville-province de Kinshasa.

Les présents termes de référence visent le recrutement d'un consultant (firme) chargé des prestations de contrôle et surveillance des travaux de construction du Centre de Formation Professionnelle précité.

1.3 Les intervenants au marché

Les principaux intervenants au marché sont les suivants :

- Maître d'Ouvrage : Ministère des Infrastructures et Travaux publics
- Maître d'Ouvrage délégué (Client) : Cellule Infrastructures
- Bénéficiaire : Institut National de Préparation Professionnelle (INPP)
- Maître d'œuvre : Mission de Contrôle
- Entrepreneur : Titulaire du marché des travaux.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX A CONTROLER

La présente mission a pour objectif le contrôle et la surveillance des travaux de construction d'un Centre de Formation Professionnelle pour le compte de l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) dans la commune de Maluku dans la Ville-province de Kinshasa.

Ces travaux consistent, outre l'installation de chantier, en :

- la construction d'un bâtiment des salles de formation (R+1) de 1.676,00 m²,
- la construction d'un bâtiment des laboratoires (R+1) de 3.420,00 m²,
- la construction d'un bâtiment pour dortoirs & Restaurant (R+2) de 1.959,00 m²,
- l'électrification du site et forage d'eau y compris son réseau de distribution
- l'aménagement général du site :
 - murs de soutènement en béton armé et en moellon,
 - mur de clôture (619,51 m),
 - guérite,
 - voirie interne (3700 m² de surface de pavés) et assainissement (497,47 m de caniveau),
 - aménagement paysager : zone sportive (500 m²) et jardin (2040,91m²)
 - une bache à eau.

3 MANDAT DU CONSULTANT

D'une manière générale, la mission du Consultant est d'assurer le contrôle et surveillance des réalisations des travaux tels que définis dans le cahier des charges et spécifications techniques y afférents et conformément aux clauses contractuelles.

Le Consultant réalisera sa mission conformément aux normes des missions d'ingénieur-conseil et au respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui seront données par le Client concernant le programme des travaux, les délais, l'ordre d'urgence des travaux et les modalités d'exécution.

L'attention du Consultant est attirée sur le fait qu'une partie des travaux sera réalisée par l'approche de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). Le Consultant devra donc

réserver un traitement spécifique à cette nature des travaux. Le contenu de ce traitement spécifique sera défini lors de la formation sur les THIMO qui sera animée au profit des Bureaux de contrôle et surveillance par le BIT pour le compte de la Cellule Infrastructures.

4 ETENDUE DES SERVICES, TACHES (COMPOSANTES) ET LIVRABLES

4.1 Organisation de la mission et contenu des prestations du Consultant

Le consultant effectuera ses tâches, sous l'autorité du Client, conformément aux prescriptions figurant dans les présents TDRs.

Il sera responsable vis-à-vis du Client de la bonne marche des travaux.

Les tâches générales suivantes, sans être exhaustives, seront observées :

- La coordination générale des travaux en vue d'assurer l'avancement normal et rationnel des travaux ;
- La délivrance de toutes les autorisations écrites pour tout commencement et reprise des opérations de mise en œuvre prévues au marché ;
- L'élaboration de toute solution technique alternative en vue de résoudre un problème nouveau qui pourrait se présenter, ou compléter le cas échéant les documents contractuels en collaboration étroite avec le Client ;
- Le contrôle du respect des conditions administratives et techniques du marché, y compris les plannings d'exécution des travaux fournis par l'entreprise ;
- Le suivi de l'application des mesures d'atténuation des risques d'impact environnemental et social, y compris les risques liés à l'EAS/HS.

Le Consultant sera plus précisément responsable des tâches suivantes :

4.2 Avant le démarrage des travaux

- Examen de la liste et du planning des études d'exécution
La liste élaborée sera révisée par le Consultant en fonction des besoins pendant la réalisation des travaux.
- Etude, vérification et actualisation, sur avis du Client, des documents techniques et d'exécution, à recevoir du Client, permettant la réalisation des ouvrages (plans d'architectures, de structures, de coffrage, les vues, les coupes, les perspectives, les schémas et tableaux, les bordereaux et devis, etc.) y compris les rapports des études réalisées en faveur du projet de construction.
- Examen des dispositions générales proposées par l'entreprise concernant les installations de chantier, le programme d'exécution ainsi que les prévisions de paiement qui en résultent, le contrôle qualité et les sous-traitances éventuelles, vérifier leur conformité par rapport à l'offre de l'entreprise et préparer leur approbation par le Client ;
- Prescription de tous les essais d'identification complémentaires nécessaires et à charge de l'entreprise pour la réalisation des travaux avec l'accord du Client ;
- Vérification de la disponibilité, l'état de fonctionnement et l'adéquation aux tâches prévues du matériel présenté par l'entreprise et faire un inventaire détaillé reprenant toutes les caractéristiques techniques des matériels (y inclus les numéros d'immatriculation et de série, année et lieu de fabrication, année

d'achat, h/km déjà travaillés, valeur résiduelle, police d'assurance). Consigner ces résultats dans un rapport spécial mettant en comparaison le matériel effectivement présent avec celui prévu dans l'offre ;

- Analyse des documents techniques, administratifs, les polices d'assurance nécessaires en conformité avec la réglementation nationale, les comptes bancaires et financiers préliminaires au démarrage des travaux. Le Consultant devra vérifier et proposer à l'approbation du Client, les dossiers et plans d'exécution (notes de calcul, hypothèses, plans, détails estimatifs, rapports relatifs au sol support, résultats des essais et sondages, justificatifs des dispositions retenues et tout autre document relatif au projet) qui lui seront soumis par l'Entrepreneur. Les conclusions du Consultant seront motivées dans des rapports signés explicitant les avis qu'il portera sur les documents techniques qu'il aura examinés ;
- En cas de remplacement, examen des qualifications et expériences du personnel d'encadrement de l'entreprise proposés ainsi que l'organigramme proposé et vérifier la correspondance avec l'offre de l'entreprise en vue de préparer l'agrément ;
- Vérification et validation des livrables issus des diligences environnementales et sociales associés aux investissements connexes
- Vérification de la localisation des sablières, carrières, des gîtes ou bancs d'emprunts de matériaux ainsi que la qualité de ceux-ci en accord avec les normes et les spécifications correspondantes et veiller à ce que pendant leur exploitation, soient prises en compte les recommandations faites dans les études ou les spécifications relatives aux impacts environnementaux.
- Vérification du phasage des travaux
Analyse de la conformité du planning des travaux présenté par l'entreprise en liaison avec les objectifs du délai contractuel des travaux et qu'il est assorti d'un planning de présentation des échantillons et d'approvisionnement en matériaux, d'un programme de mobilisation des matériels que l'entreprise devra mettre en œuvre pour la réalisation des ouvrages et d'un inventaire de ce matériel (pour adéquation entre matériel inclus dans la proposition et matériel effectivement disponible / fonctionnel) ainsi que d'un planning financier de déboursement.
- Faire l'analyse détaillée des risques d'impact environnemental et social, y compris les risques liés à l'EAS/HS^{1 2} négatifs liés aux travaux et des mesures compensatoires, y inclus les activités de réinstallation involontaire ;
- Prendre connaissance des instruments de sauvegarde du projet (PEES, CGES, CPR, PMPP-MGP, PGMO, Plan d'action EAS/HS, EIES des travaux concernés,...)
- Examiner les dispositions générales proposées par l'entrepreneur à savoir : installation de chantier/ organisation et circulation des engins/ plan de gestion environnemental et social (Plan de suivi de la qualité de l'Eau, Plan de Gestion des produits Dangereux, Plan de lutte contre la Pollution de l'Air et de la Poussière, Plan de Gestion des ressources culturelles physiques, Plan de Végétation, Plan de gestion des Eaux Usées, Plan de Formation du personnel,

¹ Exploitation et Abus Sexuel, et Harcèlement Sexuel

² Le projet facilitera au Consultant comme document préalables toutes les études d'impacts environnementaux et sociaux existantes dans les zones d'intervention

...), y compris le mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs (selon le PGMO), qui inclut la gestion de risques d'EAS/HS en ligne avec le plan d'action EAS/HS du projet et la réponse aux cas d'EAS/HS, les sous-traitances éventuelles et préparer l'approbation par le Client ;

- Organiser la mise en œuvre des actions spécifiques en faveur de l'environnement et proposer de nouvelles actions prioritaires, le cas échéant ;
- Vérifier la conformité et cohérence des normes utilisées par l'entrepreneur et les prescriptions du CPT.
- Proposer un plan d'organisation afin de garantir l'indépendance de la mission de contrôle, y compris ce qui concerne la supervision des aspects EAS/HS et sa collaboration avec la sous-commission VBG.

4.3 Pendant les travaux

Le Consultant aura la responsabilité des tâches suivantes :

- Installer l'entreprise sur le chantier. A cet effet, il produira un procès-verbal d'installation de chantier dont une copie sera communiquée à la CI ;
- Visiter le chantier au moins une fois par semaine et établir un procès-verbal de visite de chantier comprenant la situation d'exécution des travaux, les anomalies constatées, les difficultés rencontrées, les propositions pour leur résolution et toute chose nécessaire permettant d'assurer l'efficacité de la poursuite des travaux. Ces procès-verbaux devront être communiqués au Client et être inclus dans le rapport mensuel à fournir à celui-ci ;
- Examiner, vérifier et approuver des plannings et des plans remis par l'entreprise ainsi que tous les documents écrits, attestations, notes, etc. prévus dans le marché ;
- Contrôler quotidiennement l'exécution des travaux conformément aux plans et spécifications techniques du marché ;
- Rédiger des ordres de service à l'entreprise et des procès-verbaux des réunions techniques périodiques ; tenir le cahier de chantier et toute note écrite adressée à l'entreprise et nécessaires à la bonne exécution du contrôle. Les ordres de service entraînant une modification des termes du marché (technique, financière ou autres) devront être examinés et approuvés par le Client avant leur remise à l'entreprise ;
- Examiner les réclamations de l'entreprise ; recommander les mesures à prendre par le Client pour le règlement des litiges ainsi que l'établissement des dossiers à présenter en contentieux si nécessaire ;
- Superviser l'organisation des réunions périodiques de chantier, leur préparation et la rédaction des comptes rendus des réunions
- Contrôler la remise en état des lieux d'installation du chantier et des routes d'accès éventuellement ;
- Assurer le contrôle administratif et financier :
 - a. Vérifier les attachements mensuels, les rapports mensuels et le rapport d'achèvement présentés par l'entreprise, les certificats de paiement qui serviront de base à l'établissement des décomptes mensuels et transmettre ces décomptes au Maître d'ouvrage délégué accompagnés de ses recommandations quant aux paiements à effectuer,

- b. Etablir les métrés contradictoires et toutes les pièces comptables nécessaires en vue de préparer les décomptes mensuels des travaux,
- c. Tenir à jour la situation financière des travaux (avances, cautions, garanties diverses, pénalités, intérêts moratoires, etc.),
- d. Veiller en sorte que les coûts des travaux restent dans les enveloppes prévues et que les délais d'exécution soient respectés,
- e. Vérifier les contrats, salaires des travailleurs et le respect de la grille salariale conformément à la réglementation en la matière.
- f. Rédiger et proposer à la signature du Client les ordres de services et notes, autres que celles relatives à la gestion courante du chantier, à l'adresse de l'entrepreneur, nécessaires à la bonne exécution des travaux,
- g. Recevoir les correspondances de l'entreprise, identifier les réclamations éventuelles, les évaluer, y répondre de manière appropriée avec l'accord du Client,
- b. Contribuer au fonctionnement du MGP sensible à l'EAS/HS du projet vers la sous-commission VBG à travers un point focal;
 - a. Veiller à ce que la compétence et la qualification du personnel de l'entreprise restent satisfaisantes et demander le remplacement des personnes incompetentes ou dont le comportement serait jugé inacceptable sur les chantiers,
 - b. Veiller à ce que le matériel mis à disposition reste fonctionnel et en nombre suffisant et demander le remplacement de matériel en panne par celui de qualité similaire à ceux prescrits dans les offres techniques de l'Entreprise.
 - c. Contribuer à la résolution des problèmes techniques et des difficultés qui peuvent surgir lors de l'exécution des travaux,
- Vérifier que l'entreprise dispose bien des contrats d'assurances nécessaires en conformité avec la réglementation nationale et que l'entreprise applique la réglementation nationale et les normes du cadre environnemental et social du projet en matière de travail, d'hygiène, santé et de sécurité sur les chantiers
- Etablir chaque mois, un rapport sur :
 - la présentation sommaire des marchés des travaux
 - la description détaillée des travaux exécutés
 - l'état d'avancement des travaux comparé au calendrier prévisionnel et aux délais contractuels ;
 - les mouvements du matériel et du personnel de l'entreprise ;
 - l'état des décomptes en comparaison aux prévisions ;
 - l'état de paiements effectués ou à effectuer ;
 - l'estimation des travaux pour les trois mois suivants, les prévisions des dépenses correspondantes ;
 - la description des conditions d'exécution des travaux ;
 - le relevé des communications importantes, ordres de services et réceptions ;
 - les propositions techniques et notes de service ;
 - les commentaires sur l'application des dispositions en matière de réglementation du travail ;
 - les commentaires sur les plans d'organisation de la qualité et de la sécurité des biens et des personnes ;
 - les commentaires sur le respect du code de bonne conduite ;

- les commentaires sur les résultats de laboratoire et sur la qualité des travaux.
- la description des prestations réalisées au titre de l'atténuation des impacts environnementaux conformément aux PGES des chantiers; l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures pour la gestion de risques d'EAS/HS, y compris, la signature de code de bonne conduite, et la stratégie de formation de travailleurs.
- les problèmes rencontrés et les mesures prises pour les résoudre ;
- les recommandations nécessaires pour une bonne poursuite des travaux ;
- les PV des réunions de chantier ;
- des photographies en couleurs commentées des différentes phases d'exécution des travaux au fur à mesure de leur avancement.

Ce rapport comprendra aussi une partie concernant les prestations du Consultant qui traitera de :

- la composition de l'équipe de contrôle, de l'état des moyens mobilisés, des prestations effectuées, des congés en cours ou programmés, du niveau de réalisation des prestations ;
- l'état des décomptes ;
- les problèmes propres au contrôle.
- l'ajustement de plan de contrôle au besoin

Les rapports mensuels doivent être fournis dans un délai ne dépassant pas sept (7) jours ouvrables après la date de la fin de la période considérée.

Le Consultant établira des rapports spéciaux sur les difficultés ou les aléas techniques du chantier chaque fois qu'il le jugera nécessaire pour suggérer une modification importante du marché ou des dépenses imprévues. Ces rapports comporteront des propositions chiffrées des solutions retenues par le Consultant.

Tous les rapports mensuels seront précédés par un résumé exécutif du Chef de mission attirant l'attention sur les points et problèmes importants apparus dans l'exécution du marché.

Les rapports seront établis en trois (3) exemplaires et adressés :

- au Maître d'Ouvrage : Ministère en charge des Infrastructures et Travaux Publics (1 exemplaire);
- au Client : Cellule Infrastructures, Maître d'ouvrage délégué) (1 exemplaire);
- à l'INPP : bénéficiaire (1 exemplaire).

Une version électronique de ce rapport sera également établie et remise à la Cellule Infrastructures sur trois disques durs de très bonne qualité pour le premier rapport mensuel et pour les restes, les transmissions se feront par Wettransfer.

4.4 Après l'exécution des travaux

Les tâches à effectuer à ce stade sont notamment la préparation des réceptions (provisoire et définitive) des ouvrages, ainsi que l'établissement d'un rapport final.

- Organiser les opérations préalables à la réception provisoire et à la réception définitive des ouvrages ;
- Coordonner les opérations de réception provisoire des ouvrages et soumettre à l'approbation du Client les dates des réceptions définitive ;

- Préparer les procès-verbaux de réception, avec indication des défauts à rectifier, visés par l'entreprise et la mission de contrôle auxquels seront joints les dossiers ou pièces utiles à transmettre au Client pour décomptes ;
- Etablir la liste des réserves entraînant des travaux de réfection ;
- Organiser les opérations de réception définitive des ouvrages et des travaux d'entretien correspondants, au minimum 12 mois après la réception provisoire ;
- Proposer et participer à la réception définitive et dresser le procès-verbal de réception définitive correspondants.
- Un mois après la réception provisoire, un rapport final provisoire sera dressé et comportera :
 - Le déroulement général des travaux ;
 - La synthèse du résultat des contrôles qualité (problèmes principaux rencontrés, conformité de l'ouvrage) et une appréciation détaillée sur la qualité d'exécution des travaux et des techniques employées, en faisant apparaître dans quelle mesure les résultats obtenus répondent aux spécifications du CPT et les raisons éventuelles de leur divergence et l'impact des travaux HIMO dans l'exécution des travaux ;
 - Les résultats et les enseignements tirés du contrôle pour permettre par la suite de définir au mieux les programmes d'entretien et de réhabilitation futurs des ouvrages construits ;
 - Leçons apprises et bonnes pratiques en ce qui concerne la gestion de risques d'EAS/HS, y compris le suivi des mesures de prévention et atténuation ;
 - Les recommandations sur les méthodes de mise en œuvre ou quant à la modification de certaines prescriptions pour l'avenir ;
 - La synthèse des opérations de protection de l'environnement et les communautés riveraines, et de l'impact des travaux en se limitant à la période de chantier ;
 - Une analyse du coût final des travaux avec une appréciation des dépassements éventuels et de leurs causes, des appréciations sur d'éventuelles réclamations de la part de l'entreprise si celles-ci restent en suspens ;
 - Une analyse de la productivité des équipes et une estimation du volume d'emplois générés par les activités, emplois temporaires (THIMO) et permanents ;
 - Un bilan financier du marché (travaux et contrôle) et l'historique correspondant (calendrier de réalisation, interruption éventuelle, évolution des personnes engagées, le matériel utilisé, etc.)
 - Les actions d'entretien courant et périodique à mener ;
 - Une description détaillée des modifications techniques entreprises avec leurs justifications ainsi qu'une présentation exhaustive du projet final.

Ce rapport sera établi en trois (3) exemplaires pour l'ensemble des travaux. A ce rapport sera annexé un dossier de synthèse de récolement des ouvrages réalisés.

- Assurer l'assistance technique pour la période de garantie annuelle, avant la réception définitive. Trois missions d'inspection sur le site seront prévues à cet effet à compter de la dernière réception provisoire pour procéder aux pré-visites et visite de réception définitive. La deuxième pré-visite, réalisée quinze jours avant la réception définitive, donne lieu à l'expertise du chantier, des travaux

d'entretien et des réparations faites par l'entreprise pendant la période de garantie, et à la production d'un rapport préalable à l'attention du Client.

- Remettre au Client le dossier de récolement complet en trois (3) exemplaires, contenant tous les relevés de chantier. La version électronique de ce dossier sera copiée dans les trois disques durs dédiés.
- Etablir, en trois (3) exemplaires papier, le rapport final des travaux. La version électronique de ce rapport sera copiée dans les trois disques durs dédiés.
- Vérifier le décompte définitif des travaux, apposer son visa et le soumettre à l'approbation du Maître d'ouvrage délégué.

Lorsque la réception définitive aura été prononcée, toutes les pièces ou dossiers utiles concernant les travaux réalisés seront mis à la disposition du Client.

5 DUREE DE LA MISSION

La mission du Consultant se déroulera en **quatorze (14,5) mois et demi** sur une période de vingt-six (26) mois répartis de la manière suivante :

- Un (1) mois avant le démarrage des travaux
- Douze mois pendant le déroulement des travaux proprement-dits incluant les activités de réception provisoire des travaux ;
- Un (1) mois après la réception provisoire des travaux pour la rédaction du rapport de fin de chantier ;
- Pendant la période de garantie (12 mois), deux missions ponctuelles de cinq (5) jours chacune seront organisées, soit dix (10) jours au total, y compris les opérations préalables à la réception définitive des travaux et la rédaction du rapport de clôture définitive.

6 PROFIL DU CONSULTANT ET DE SES EXPERTS

6.1 Profil du Consultant (firme)

La Firme doit :

- a) Être un bureau d'études spécialisé dans les travaux d'infrastructures ayant une existence légale d'au moins dix (10) ans assortis de documents de base légale et réglementaire y afférente ;
- b) Disposer de capacités professionnelles et de l'expérience avérée dans le domaine de contrôle et de surveillance des travaux d'infrastructures en général, et en particulier des travaux de construction des bâtiments.

Le Consultant devra présenter une déclaration de bonne foi prouvant qu'il a une telle expérience, en citant les missions déjà réalisées (intitulé de la mission, pays, dates, administration responsable, source de financement ou bailleurs de fonds, montant du marché, consistance des travaux concernés par la mission, etc) ;

- c) Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années : (i) au moins deux (2) missions de contrôle et surveillance des travaux de construction d'un complexe comprenant plusieurs bâtiments publics d'au moins R+1, et (ii) au moins une (1) mission de contrôle et surveillance des travaux de construction des bâtiments à structure métallique R+1 de ± 1000 m².

6.2 Moyens en personnel

La mission du Consultant sera placée sous la responsabilité d'un Chef de mission qui sera l'interlocuteur principal du Client.

Le personnel clé de la mission sera spécifiquement composé comme suit :

- **Un (1) Chef de mission** : en continu pendant la période avant le démarrage des travaux et pendant la période d'exécution des travaux et en temps partiel après la réception provisoire jusqu'à la réception définitive des travaux.
Il doit avoir le profil suivant :
 - Formation : Architecte (BAC +5) ;
 - Expérience générale : Au moins dix (10) ans d'expérience dans la construction et/ou le contrôle des travaux d'infrastructures publiques ;
 - Expérience spécifique : avoir au cours des dix (10) dernières années, effectué au moins deux (2) missions en tant que Chef de mission de contrôle des travaux d'infrastructures de nature et de complexité similaire au présent projet (complexe comprenant plusieurs bâtiments R+1 et des bâtiments à structures métalliques R+1) ;
 - Maîtrise des outils informatiques de conception assistée par ordinateur (AutoCad, ArchiCad, SketchUp, etc.) et de gestion de projet (Ms-Project) ;
 - Connaissance avérée des procédures des bailleurs de fonds bi et multilatéraux sera un atout ;
 - Maîtrise du français parlé et écrit.
- **Deux (2) Délégués à Pied d'œuvre dont un architecte et un ingénieur en génie civil** : en continu pendant la période des travaux et, en temps partiel après la réception provisoire jusqu'à la réception définitive des travaux.
 - (i) **Un (1) architecte (BAC+5)** ayant le profil suivant :
 - Expérience générale : Au moins dix (10) ans d'expérience dans la construction et/ou le contrôle des travaux de construction des bâtiments publics ;
 - Expérience spécifique : avoir au cours des cinq (5) dernières années, participé à au moins deux (2) missions en tant que fonctionnaire-dirigeant/chef de mission/Délégué à Pied d'œuvre dans une mission de contrôle et surveillance des travaux de nature et de complexité similaire ;
 - Maîtrise des outils informatiques de conception assistée par ordinateur (AutoCad, ArchiCad, SketchUp, etc.) et de gestion de projet (Ms-Project) ;
 - Maîtrise du français parlé et écrit.
 - (ii) **Un (1) ingénieur en Génie civil / BTP (BAC+5)** ayant le profil suivant :
 - Expérience générale : Au moins dix (10) ans d'expérience dans la construction et/ou le contrôle des travaux de construction des bâtiments publics, de voiries et d'assainissement ;
 - Expérience spécifique : avoir durant les cinq (5) dernières années, effectué au moins deux (2) missions en tant que fonctionnaire-dirigeant/Délégué à Pied d'œuvre dans une mission de contrôle et surveillance des travaux de nature et de complexité similaire (travaux d'assainissement et voirie) ;
 - Maîtrise des outils informatiques de calcul des structures et analyse des ouvrages (Robot Structural Analysis, Etab, etc.) et de gestion de projet (Ms-Project) ;
 - Maîtrise du français parlé et écrit.
- **Un (1) Ingénieur électricien** : à temps partiel pendant la période des travaux.

- Formation : Ingénieur technicien en électricité (BAC+3) ;
 - Expérience générale : Au moins dix (10) d'expérience dans le domaine des travaux d'électricité des bâtiments ou autres édifices publics ;
 - Expérience spécifique : (i) avoir au moins trois (3) expériences en matière d'électrification de bâtiments publics de plusieurs niveaux (minimum R+2) par énergie hydroélectrique et photovoltaïque au cours des cinq (5) dernières années ; (ii) avoir participé au contrôle et surveillance d'au moins deux (2) chantiers d'installation électrique par l'énergie hydroélectrique et solaire des édifices publics au cours des cinq (5) dernières années.
- **Un (1) Ingénieur géomètre topographe** : à temps partiel pendant la période des travaux.
 - Formation : Ingénieur topographe au minimum (BAC +3) ;
 - Expérience générale : Au moins cinq (5) dans le domaine d'études, contrôle et/ou travaux d'infrastructures (routes, bâtiments, édifices publics) permettant de procéder à des levés topographiques et à des contrôles de levés topographiques ;
 - Expérience spécifique : avoir participé à une mission de contrôle et surveillance en qualité de topographe à au moins deux (2) chantiers d'infrastructures dont un (1) chantier de voiries et un (1) chantier de bâtiments publics à plusieurs niveaux (au moins R+2) au cours des cinq (5) dernières années.
 - **Un ingénieur hydraulicien** : à temps partiel pendant la période des travaux.
 - Formation : Ingénieur technicien de formation dans le domaine d'eau et de l'assainissement ou un domaine apparenté (BAC+3) ;
 - Expérience générale : Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la conception ou réalisation des projets d'eau et d'assainissement (sanitaires, caniveaux, adduction et évacuation d'eau, forage, ...).
 - Expérience spécifique : avoir participé à une mission de contrôle et surveillance en qualité d'hydraulicien à au moins deux (2) chantiers de bâtiments publics à plusieurs niveaux (au moins R+2) au cours des cinq (5) dernières années.
 - **Un (1) Expert Socio-environnementaliste spécialiste en hygiène, santé et sécurité (sécurité au travail)** : à temps partiel avant et en continu pendant l'exécution des travaux.
 - Formation : (BAC + 5) sciences sociales, environnementales ou équivalent.
 - Expérience générale : avoir une expérience de plus de sept (7) ans en matière de sauvegarde environnementale et sociale sur des chantiers de construction des infrastructures ;
 - Expérience spécifique : (i) avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le contrôle et le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux sur les chantiers de construction des infrastructures ; (ii) avoir participé à au moins une mission similaire en qualité de responsable de contrôle et suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux sur les chantiers de construction ou de réhabilitation des infrastructures au cours des cinq (5) dernières années ;
 - Avoir une bonne connaissance du Nouveau Cadre environnementale et sociale de la Banque Mondiale.
- Un (1) Spécialiste en lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)** : à temps partiel pendant la période des travaux.

- Formation : en sciences humaines, sociales, santé, juridiques ou équivalent (BAC +5) ;
- Expérience générale : Au moins cinq (5) ans d'expérience ;
- Expérience spécifique : (i) avoir trois (3) ans d'expérience dans l'analyse et l'évaluation de projets de prévention et réponse dans le secteur des VBG ; (ii) avoir participé à une mission similaire au cours de trois (3) dernières années ; (iii) avoir une bonne connaissance du Nouveau Cadre environnementale et sociale de la banque Mondiale (y compris les recommandations de la Note de bonnes pratiques pour lutter contre les EAS/HS dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil, Banque mondiale, Février 2020), ainsi que des lois et règlements de la RDC en matière de VBG.

Outre ce personnel clé, le Consultant se dotera d'un personnel d'appui nécessaire à la réalisation de la mission.

Cependant, les coûts liés à la prise en charge de ce personnel d'appui devront ressortir clairement lors de la présentation de l'offre financière.

7 MOYENS LOGISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DE LA MISSION DE CONTROLE

7.1 Véhicules

Le Consultant devra disposer des matériels roulants en nombre suffisant qu'il mettra à la disposition de ses experts pour les besoins du chantier.

A cet effet, il fournira par ses propres soins, à la disposition de ses experts, au moins un (1) véhicule station-wagon 4x4, châssis long et climatisé (7 places).

Le Consultant assurera le fonctionnement et l'entretien de ce moyen de déplacement à ses propres frais.

7.2 Bureaux

Pendant la phase d'exécution, l'Entrepreneur mettra à la disposition du Consultant des bureaux de chantier.

Ces bureaux seront éclairés, climatisés, meublés en fonction de leur destination, alimentés de façon permanente en eau et en électricité, et comprendront :

- 1 salle de réunion de 36 m²
- 2 bureaux de 20 m² chacun.
- 1 bloc sanitaire, comprenant :
 - un (1) WC avec un (1) lavabo pour femmes.
 - un (1) WC avec un (1) lavabo pour hommes.

Les frais de raccordement et de consommation d'eau et d'électricité, ainsi que le gardiennage et le nettoyage des bureaux, seront à la charge de l'Entrepreneur pendant toute la durée du chantier.

Tous les frais de fonctionnement (téléphone, consommables informatiques, consommables de bureau, connexion Internet, etc) seront à la charge du Consultant.

Pendant la période précédant la disponibilité par les entreprises des bureaux susmentionnés, la firme utilisera ses propres bureaux pour son fonctionnement.

7.3 Bureautique

Le Consultant devra disposer d'un équipement bureautique fonctionnel nécessaire pour la réalisation de sa mission.

7.4 Matériel de topographique

Le matériel de topographie doit être en quantité et de qualité suffisantes pour suivre le rythme d'avancement des travaux.

Le Consultant doit disposer au minimum du matériel suivant :

- 1 Niveau à lunette avec accessoires ;
- 1 Station Totale livrée avec accessoires et logiciels pour chaque type d'application ;
- 1 Mire droite de 4 mètres GLNE 4 ou équivalent ;
- 2 Rubans polyéthylène de 50 mètres ;
- 2 Rubans métalliques de 10 mètres ;
- 6 Machettes ;
- 3 Marteaux ;
- 3 Haches ;
- 10 Carnets de terrain (stock à maintenir) ;
- 2 Crapauds (clamping plates).

Les listes des sections 6.3 et 6.4 ; sont indicatives, non exhaustives. Toutefois, le consultant devra présenter la liste du matériel nécessaire à la réalisation de sa mission dans sa proposition technique.

7.5 Laboratoire géotechnique

Le matériel de laboratoire est mis à disposition par l'entreprise (cfr CPT du DAO travaux).

7.6 Logement

Le Consultant prendra en charge le logement de son personnel.

8 OBLIGATIONS DES INTERVENANTS

8.1 Obligations du Client

Le Client fournira au Consultant toutes les informations ainsi que toutes les autres données dont elle dispose et jugées nécessaires par ce dernier pour l'accomplissement de sa mission. En particulier une copie des études APD, du contrat des travaux et des ordres de services notifiés à l'Entreprise seront remises au Consultant.

Le Client répondra en temps réel aux sollicitations du Consultant pendant toute la durée des travaux, notamment pour tout ce qui concerne les problèmes nécessitant l'intervention des autorités administratives locales.

Le Client désignera pour la durée de la mission un Expert qui sera chargé d'assurer la coordination de la mission et d'assister le Consultant.

Le Client prendra toutes les dispositions utiles pour faciliter le déroulement de la mission du Consultant dans le délai strictement indiqué.

Le Client prendra toutes les dispositions pour le respect des délais de transmission des observations sur les rapports intermédiaires du Consultant.

8.2 Obligations du Consultant

Pendant toute la durée de sa mission, le Consultant collaborera étroitement avec le Client et ses représentants, tout en restant le seul responsable du suivi et contrôle de

l'Entreprise sur chantier. Il associera les représentants du Client aux réunions et visites du chantier.

Le Consultant pourvoira tous les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans les meilleures conditions possibles. Il mettra en place et à sa charge, le personnel ayant les qualifications et l'expérience requises pour la réalisation complète et correcte des tâches qui lui sont confiées, conformément aux présents termes de référence.

Le Consultant devra développer de mesures de prévention et réponses aux risques d'EAS/HS en ligne avec celles établies par le plan d'action du projet, ainsi que suivre les recommandations de la Note de bonnes pratiques³ pour lutter contre l'Exploitation et les atteintes Sexuelles, et le Harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil. Parmi eux, l'élaboration et signature d'un code de bonne conduite interdisant les comportements liés à l'EAS/HS, et les sanctions en cas de non-respect, formations régulières des travailleurs en matière de VBG, y compris EAS/HS, et un mécanisme de récolte de feedback communautaire avec des procédures spécifiques pour les incidents d'EAS/HS.

9 SUIVI ET EVALUATION

9.1 Définition d'indicateurs

- Avancement des travaux
- Délai de transmission des pièces comptables soumises par l'Entreprise ;
- Délai de transmission des rapports ;
- Délais d'examen des pièces soumises par l'Entreprise ;
- Qualité et fiabilité des rapports ;
- Qualité et fiabilité des propositions au Client

9.2 Exigences particulières

La présence permanente du Chef de mission et des Délégués à Pied d'œuvre sur site, y compris lors de la réception provisoire des ouvrages, est requise.

En cas de congé, l'intérim des experts concernés doit être assuré.

³ <http://pubdocs.worldbank.org/en/215761593706525660/ESF-GPN-SEASH-in-major-civil-works-French.pdf>